



**Bulletin mensuel n° 04/2012**  
**Avril 2012**

Article reproduit avec l'autorisation du SSI/CIR

PRATIQUE

**Enfants en Recherche de Famille : un programme pour favoriser l'adoption des enfants dits « à particularité »** 

*Créé en 1981, Enfants en Recherche de Famille (ERF) est un service de l'association française Enfance & Familles d'Adoption (EFA) qui permet de mettre en lien des enfants en attente et des couples désireux et capables d'adopter un enfant dit « à particularité ».*

**A**ujourd'hui, en France, environ 1500 enfants adoptables attendent une famille. Les professionnels de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) font appel à ERF pour évaluer les possibilités de mener à bien un projet d'adoption pour un enfant dit « à besoins spécifiques », confirmer le bilan d'adoptabilité et pour rechercher une famille potentielle. Chaque année, le service ERF reçoit une soixantaine de dossiers d'enfants et fait son possible pour présenter aux services sociaux demandeurs au moins une famille pour chacun d'eux. Un fort partenariat s'est ainsi développé avec les équipes des ASE qui font appel au service d'ERF.

**Le profil des enfants concernés par ERF**

Actuellement, les ASE sollicitent ERF pour des enfants présentant des particularités assez lourdes, tant du point de vue physique (grande prématurité, syndrome d'alcoolisation fœtale, maladies génétiques, malformations, etc.) que psychologique (troubles de la relation, du comportement, retards d'apprentissage, etc.), certains enfants présentant un cumul de particularités aux deux niveaux. Pour les plus petits, le tableau médical se complique parfois d'une incertitude concernant l'évolution et

l'ampleur du syndrome. Concernant les enfants grands pour lesquels ERF est sollicité, ils ont plus de 7 ans et un parcours de placements souvent accidenté. Bien que désireux d'être adoptés, ces enfants peuvent présenter des difficultés comportementales qui compliquent la recherche de postulants à l'adoption.

Lorsqu'ERF est interpellé pour une fratrie, il s'agit presque exclusivement d'enfants grands (de plus de 6-7 ans), parfois venus de l'étranger ou très différents du « type européen ».

**Les « familles ERF »**

ERF tient à jour un fichier de familles potentielles que le service accompagne dans leur projet et après l'arrivée de l'enfant. À ce jour, ERF est en lien avec une soixantaine de familles. Parmi elles, 40 % se tournent vers l'adoption d'un enfant de plus de 6 ans et 30 % peuvent envisager une adoption simple ou, pour certaines, un parrainage en vue d'adoption. La moitié des familles a déjà un ou plusieurs enfants. Les postulants doivent présenter un projet solide, construit et réfléchi ainsi qu'une souplesse psychique pour assumer des adoptions réputées difficiles :

- familles confirmées ayant déjà des enfants ;
- postulants à une première adoption ayant évolué et mûri leur projet.

## Le fonctionnement d'ERF

ERF compte sur une cinquantaine de correspondants locaux bénévoles, ces derniers sont des parents souvent concernés par l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. Une coordination nationale est animée par une psychologue clinicienne. Le rôle d'ERF est de diffuser l'information à propos des profils d'enfants en recherche de famille, d'accompagner les postulants à l'adoption dans leur projet avec une attention particulière portée sur leurs limites, de les orienter au mieux dans leurs démarches, la recherche d'informations complémentaires concernant les besoins spécifiques et le partage de leurs expériences. Les postulants bénéficient en outre d'un

accompagnement dans leur cheminement vers l'enfant (renforcement de leurs capacités parentales, ouvertures et limites) et d'un soutien dans la phase d'appareillement et d'accueil de l'enfant. Les correspondants locaux se tiennent à la disposition des familles pour poursuivre l'accompagnement bien après l'arrivée de l'enfant. En effet ces dernières peuvent ressentir un temps de flottement au bout d'une année d'accueil.

Depuis 1981 à ce jour, plus de 500 enfants ont trouvé une famille grâce à l'action d'ERF.

Contacts : [erf@adoptionefa.org](mailto:erf@adoptionefa.org) et [www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

*Pour rappel, ce bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.*